

NICOLAS IMMOBILIER

Achats-Ventes-Locations

Toutes transactions immobilières

27, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny-79000 NIORT

Carte Professionnelle n°161.T-SIRET 353 918 220 00032

Tél : 05.49.28.50.83 – Port : 06.83.81.01.39

nicolas.immobilier@laposte.net/www.nicolasimmobilier.com

HONORAIRES DE L'AGENCE

VENTE : Honoraires sur les ventes à acquitter par l'acquéreur

Prix de vente du bien (Tranches non cumulatives)	Rémunération TTC* % du prix de vente
1. Inférieur à 80 001 €	8% (minimum forfaitaire: 4 900 € TTC*)
2. De 80 001 € à 100 000 €	7%
3. De 100 001 € à 120 000 €	6%
4. De 120 001 € à 250 000 €	5%
5. De 250 001 € à 400 000 €	4%
6. A partir de 400 001 €	3%

LOCATION: Montant maximum de la rémunération à percevoir, tarif TTC*.

Honoraires location d'habitation

13% TTC* du loyer annuel net de charges, somme payée par moitié par le locataire soit 6,5% TTC* du loyer annuel et par moitié par le propriétaire soit 6,5% TTC* du loyer annuel.

Répartition des honoraires de location:

Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur.

Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire, rédaction de bail : 72,73% des honoraires, avec un maximum de 8 € TTC*/m2.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 27,27% des honoraires, avec un maximum de 3 € TTC*/m2.

Honoraires locaux commerciaux:

14% du loyer net de charges de la première année, somme payée par le preneur.

***Taux de TVA intracommunautaire de 20%
TARIFS APPLICABLES AU 1er octobre 2017**